



## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### Séance du Conseil communautaire du lundi 16 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 septembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, centre socio-culturel à LE DONJON, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 10 septembre 2019

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Régis CURY, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Patrick GOBERT, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, Yves PLOUHINEC, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Olivier ROUSSEAU, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Pascal VERNISSE.

**Les conseillers suppléants :** Monique BOUILLOT (représentant Jean Paul CHERASSE), Catherine BONNEFOY (représentant Dominique GEOFFROY),

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Léopold GODART, à Pascal VERNISSE, Henry JOLY à Bernadette PERICHON, Valérie LASSALLE à Roger LITAUDON, André PIESSEAT à Olivier ROUSSEAU, Lionel ROUAULT à Guy LABBE,

**Absents :** Jean Michel ALLAIN, Pascal BAUDELLOT, Patrick BENIGAUD, Henri BÉCAUT, Jean Luc COLLIN, Pierre COURTADON, Martine CRUMIERE, David DARRAS, Dominique DIAT, Alain FAVERETTO, Bernard POIGNANT, Claire TOGNON

**Secrétaire de séance :** Blandine SOCHET

**N° 1 – ASSEMBLEE – Intercommunalité – Accord principe dissolution SMAT Val de Besbre et intégration compétences au sein de la Communauté de communes «Entr'Allier Besbre et Loire au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

**Le Président rappelle** que le conseil communautaire, lors de sa séance du 10 décembre 2018, a approuvé la réalisation d'une étude stratégique de développement touristique, patrimonial et culturel pour poursuivre sa démarche de valorisation du patrimoine et de développement de l'attractivité du territoire.

Il indique que par application de l'al.2 de l'art. 5721-7 du CGCT, le SMAT « peut être dissous, d'office ou à la demande des personnes morales qui le composent, par arrêté motivé du représentant de l'Etat dans le département siège du syndicat. Cet arrêté déterminant les conditions de liquidation du syndicat ».

#### **Il présente les prochaines phases de dissolution du SMAT :**

- le principe de dissolution du SMAT de la vallée de la Besbre et d'intégration des compétences au sein de la Cté de communes Entr'Allier Besbre et Loire acté par le conseil communautaire le **16 septembre 2019** et par le conseil départemental courant octobre 2019 et par les instances consulaires,
- la dissolution définitive et l'approbation de la convention de liquidation par le conseil communautaire **courant octobre 2019** et décembre 2019 par le conseil départemental,
- l'arrêté préfectoral prononçant la dissolution effective du SMAT de la Vallée de la Besbre et le transfert effectif de ses biens et de son personnel à la Cté de communes Entr'Allier Besbre et Loire **courant décembre 2019**,
- le transfert de l'équipement « la Maison Aquarium », de l'ensemble des biens et du personnel du SMAT de la Vallée de la Besbre doit être officiellement acté au **1<sup>er</sup> janvier 2020**.

Considérant les éléments financiers exposés en réunion de conseil communautaire du 10 décembre 2018 ainsi que ceux proposés par le Département de l'Allier dans le cadre du contrat d'aménagement touristique pour la réalisation de projets complémentaires tourisme et activités pleine nature d'investissement, pour un montant de **182 700 €** (également concernant le projet Préhistorama) pour une durée de 4 ans à compter de sa signature, ainsi que les possibilités à étudier au titre du contrat de territoire 2017/2020 signé entre le Département de l'Allier et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide de donner un accord de principe sur la dissolution du SMAT de la Vallée de la Besbre et l'intégration des compétences au sein de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**N° 2 — ASSEMBLEE – Intercommunalité –** Projet adaptation des 2 MSAP (Dompierre sur besbre – Le Donjon) au Dispositif France Services et création d'une structure Maison France Services à Varennes sur Allier et annexe permanence à Jaligny sur Besbre.

Le Président présente les 3 principaux objectifs de l'Etat à travers le dispositif « Réseau France Services Publics ».

1. Une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents
2. Une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'Etat, des opérateurs et des collectivités territoriales
3. Une qualité de services substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents

Le concours financier forfaitaire de l'Etat sera maintenu à 30 000 €/an pour participer au fonctionnement des nouvelles structures, et de celles qui seront en cours d'homologation jusqu'au 31 décembre 2021.

Il propose l'intégration des actions communautaires dans le nouveau dispositif en 2 temps :

**❶ Les conditions d'homologation des deux structures existantes au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

- MSAP Dompierre sur Besbre

- le comité de pilotage à créer pour organiser une réunion cette fin d'année 2019.
- la formation à dispenser au 2<sup>ème</sup> agent susceptible d'intervenir en complément de l'agent déjà affecté au service,

- MSAP Le Donjon

- l'amplitude d'ouverture à prévoir sur 5 jours
- la formation à dispenser au 2<sup>ème</sup> agent susceptible d'intervenir en complément de l'agent déjà affecté au service,

**❷ La réflexion engagée sur la création de structures pour assurer le maillage du territoire :**

- d'une structure Maison France Services à Varennes sur Allier - horizon juin 2020
- d'une annexe permanence Maison France Services à Jaligny sur Besbre - horizon juin 2020

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- solliciter l'homologation des 2 MASP sous réserve de réunir les conditions exigées pour obtenir le label au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- créer une structure Maison France Services à Varennes sur Allier et d'une annexe permanence à Jaligny sur Besbre pour envisager une ouverture au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

**N° 3 – ADMINISTRATION GENERALE – Institution –** Modification Intérêt communautaire Compétence optionnelle Action sociale – « Appui technique et soutien financier à la mise en place d'épicerie solidaires sur les communes de Dompierre sur Besbre, Jaligny sur Besbre, Le Donjon et Varennes sur Allier » - Confirmation dispositions partenariat avec l'Association le Tremplin – Moulins prévues par la délibération communautaire N° 63 du 11 juin 2019

Le Président précise que l'installation des épicerie solidaires sur le territoire et le versement des subventions à l'Association Le Tremplin comme il est prévu dans les dispositions de la délibération N° 63 du 11 juin 2019 doit reposer sur une base juridique solide. De ce fait, il est demandé au conseil communautaire de modifier l'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide de modifier l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle Action sociale (délibération N° 66 du 25 juin 2018) en ajoutant « Appui technique et soutien financier à la mise en place d'épicerie solidaires sur les communes de Dompierre sur Besbre, Le Donjon et Varennes sur Allier », et d'appliquer la décision du conseil communautaire du 11 juin 2019 portant sur le partenariat avec l'Association Le Tremplin – Moulins pour installer des épicerie solidaires sur le territoire.

**N° 4– ADMINISTRATION GENERALE – Institution – SDE 03 – Adhésion des trois villes MONTLUÇON – MOULINS - VICHY**

Le conseil communautaire, à l'unanimité décide d'approuver l'adhésion des villes de Montluçon, Moulins et Vichy au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE03) au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**N° 5 – ADMINISTRATION GENERALE – Ressources humaines – Création emplois Directeur territorial – Rédacteur territorial - Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe - Auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe - Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe - Opérateur territorial des APS - Modification du tableau des effectifs**

Compte tenu des avancements de grade soumis à l'avis de la dernière Commission Administrative Paritaire dans le cadre de l'évolution des parcours professionnels, des besoins d'effectifs dans les secteurs d'activité dédiés au développement économique et touristique et de la communication suite à une mutation, le Président propose de créer les emplois ci-après.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la création des emplois ci-après et de modifier le tableau des effectifs :

Nb	Filière	Grade	Service	Cat	Temps de travail	Motif de la création
1	Animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Petite enfance	C	TC	Avancement de grade
1	Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Petite enfance	C	TC	Avancement de grade
1	Technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Equipements aquatiques	C	TNC 26/35 <sup>ème</sup>	Avancement de grade
1	Sportive	Opérateur des APS	Equipements aquatiques	C	TC	Mutation et adaptation au grade du candidat recruté
1	Administrative	Rédacteur	Communication/Pôle attractivité	B	TC	Mutation et besoins en compétences
1		Directeur	Direction Pôle Attractivité - Développement économique et touristique	A	TC	Stratégie de développement territorial

**N° 7 - ADMINISTRATION GENERALE – Ressources Humaines - Mise à disposition personnel technique au SIVOS Le Donjon**

Le Président rappelle que pour répondre aux besoins du SIVOS le Donjon en matière d'entretien extérieur et intérieur de l'équipement sportif Le Gymnase sis Le Plessis – Le Donjon, il peut être mis à disposition du SIVOS Le Donjon un ou des agents affectés aux services techniques dans la limite de 10 heures maximum/mois.

Une convention de mise à disposition du personnel communautaire sera établie

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la mise à disposition du personnel technique au SIVOS Le Donjon selon les termes de la convention de mise à disposition.

**N° 8 - ADMINISTRATION GENERALE – Ressources Humaines - Mise à disposition d'un apprenti par l'association Profession Sport et Loisirs d'Auvergne pour l'obtention du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du sport spécialité activités aquatiques et de la natation**

Le Président présente le projet « « Passez le cap 2019 ». Celui-ci a pour objectif de proposer des créations d'emplois avec des parcours de formation personnalisés et adaptés à des jeunes et des structures d'un même territoire, s'articulant autour de 3 dispositifs dont l'alternance. La collectivité peut bénéficier de ce dispositif et d'une prise en charge totale par le Conseil Régional du coût de la formation pour l'obtention du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du sport spécialité activités aquatiques et de la natation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage mutualisé

Ainsi, l'association PSLA sera l'employeur principal de l'apprenti et le club de natation de Dompierre et la collectivité seront des co-employeurs pour respectivement 3 heures hebdomadaire et 32 heures hebdomadaires du 23 septembre 2019 au 18 juin 2021.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le dispositif présenté ci-dessus pour lequel la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire sera désignée comme la structure d'accueil d'un apprenti lui permettant de signer un contrat d'apprentissage mutualisé visant à obtenir le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du sport spécialité activités aquatiques et de la natation par alternance, avec l'association PSLA et le Club de natation de Dompierre sur Besbre.

**N° 9 - ADMINISTRATION GENERALE — Ressources Humaines - Mise à disposition d'un alternant par l'association Profession Sport et Loisirs d'Auvergne dans le cadre d'un contrat de professionnalisation pour l'obtention du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du sport spécialité activités aquatiques et de la natation**

Le Président rappelle le dispositif « Passez le cap 2019 » présenté ci-dessous et le souhait de la collectivité de bénéficier de ce dispositif et signer un contrat de professionnalisation mutualisé pour l'obtention du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du sport spécialité activités aquatiques.

L'association PSLA sera l'employeur principal de l'apprenti et la collectivité sera un des co-employeurs. L'alternant sera mis à disposition de la collectivité 35 heures par semaine du 30 septembre 2019 au 19 juin 2020.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le dispositif présenté pour lequel la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire sera désignée comme la structure d'accueil d'un apprenti lui permettant de signer un contrat d'apprentissage mutualisé visant à obtenir le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du sport spécialité activités aquatiques et de la natation par alternance, avec l'association PSLA.**

**N° 10 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Instauration de l'Indemnité de sujétions des conseillers des APS**

Le Président propose d'instaurer l'indemnité de sujétions des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse aux conseillers territoriaux des APS, éligibles à cette seule indemnité, potentiellement inférieure à l'enveloppe indemnitaire potentielle des personnels de la filière administrative mais également à celle des éducateurs sportifs (catégorie B) de la filière sportive placés sous leur autorité hiérarchique et technique.

Dans l'éventualité où le montant de l'attribution individuelle d'un agent se trouverait diminué du fait de l'application de cette nouvelle réglementation, le Président propose de pouvoir envisager le maintien à titre personnel du montant indemnitaire antérieur afin de rétablir une équité de traitement et de disposer des moyens nécessaires à la reconnaissance des missions et responsabilités qui incombent aux conseillers territoriaux des activités physiques et sportives.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'instaurer l'indemnité de sujétions des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse dans les conditions exposées ci-dessus.**

**N° 11 – ADMINISTRATION GENERALE - – Organisation services – Implantation services techniques et bureau direction site Ecocentre – 23 rue Marius Courteix – 03150 VARENNES SUR ALLIER – Convention définition conditions d'occupation des locaux Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et la Société Publique Locale 277 (SPL 277) – Règlement dépense consommation fluides**

Le Président rappelle qu'un bureau de 12 m<sup>2</sup> est mis à disposition de la direction des services techniques de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire ainsi bâtiment d'une superficie de 332 m<sup>2</sup> constitué d'un atelier et d'un bureau, mis à disposition des services techniques.

Les conditions d'occupation des locaux (maintien du site en bon état de propreté, paiement des frais de consommation fluides et assurances, restitution du bien dans l'état du bien attribué) seront définies par convention à signer entre la Communauté de communes et la SPL 277.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de confirmer sa décision d'implantation des services techniques sur le site de l'Ecocentre et de régler les frais relatifs à la consommation des fluides d'un montant de HUIT MILLE CENT VINGT ET UN EUROS ET QUATRE VINGT CTS (8 121.80 €) pour l'exercice 2018 et de ceux à venir.**

**N° 12 ADMINISTRATION GENERALE – Budget Hébergements touristiques – Halte nautique de Luneau - Mise en place du service de fourniture d'eau et d'électricité et des conditions de fonctionnement – Régie directe**

Le Président rappelle que l'ex communauté de communes le Donjon Val Libre s'était engagée dans l'aménagement de la halte nautique de Luneau, lieu-dit Bonnand. Les travaux ont été réalisés durant le premier semestre 2019 : aménagement d'un quai et installation de bornes d'amarrage, construction d'un abri bois avec table de pique-nique, aménagement d'espaces verts, aménagement de deux places de stationnement pour camping-car avec l'installation d'une borne de distribution d'eau et d'électricité. Ce service sera ouvert toute l'année et payant (eau : 2 € pour 20 minutes - Electricité : 2 € pour 4 heures).

La gestion directe du service peut être assurée par la Communauté de communes dans les conditions présentées ci-dessus et rattachée à la régie existante « Hébergements touristiques »

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide d'exploiter le service de fourniture d'eau et d'électricité sur la halte nautique de Luneau en gestion directe selon les principales caractéristiques et conditions citées ci-dessus.**

**N° 13- ADMINISTRATION GENERALE – Budget Hébergements touristiques – Aires de camping-cars communautaires - Mise en place du service de stationnement, fourniture d'eau et d'électricité et des conditions de fonctionnement – Régie directe**

Le Président rappelle que lors de la séance du 11 février 2019, le conseil communautaire a approuvé le projet de modernisation des aires de camping-car communautaires de Dompierre sur Besbre, Beaulon, Diou et Jaligny sur Besbre et les demandes de financement auprès de l'Etat (DETR) et du Département de l'Allier au titre du Contrat de Territoire.

Les principales caractéristiques du projet de modernisation seront les suivantes :

- agrandissement de l'aire de Dompierre-sur-Besbre afin de doubler la capacité d'accueil (de 6 à 12 emplacements) et installation d'une barrière à l'entrée du site afin de réguler le stationnement. Système de paiement par carte bancaire
- installation d'une borne de distribution d'électricité avec paiement par carte bancaire ou par jeton pour les aires de Beaulon, Diou et Jaligny sur Besbre
- période d'ouverture à l'année et maintien de services en accès libre : vidange eaux usées, eau potable pour les 4 aires

La gestion directe du service peut être assurée par la Communauté de communes dans des conditions présentées ci-dessus et rattachée à la régie existante « Hébergements touristiques »

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide d'exploiter le service de stationnement, de fourniture d'eau et d'électricité sur les quatre aires de camping-car communautaires en gestion directe selon les principales caractéristiques et conditions citées ci-dessus.**

**N° 14– PETITE ENFANCE – Administration générale – Pôle Multi Accueil – Règlement intérieur – Modifications Barème CNAF et Réalisation Enquête Filoué**

Le Président expose les modifications à apporter au règlement intérieur du Multi Accueil communautaire « Brin d'Eveil »

- Les Caisses d'Allocations Familiales ont publié les nouveaux taux d'efforts qui entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2019. A compter du 1er septembre 2019, le taux de participation familiale est majoré de 0,8% par an et le plafond est majoré afin d'atteindre en 2022 un montant de 6 000 euros.
- Les établissements d'accueil du jeune enfant vont devoir participer à l'enquête (l'enquête Filoué) et à la transmission de données à caractère personnel dans le cadre d'une référence nationale visant à une meilleure accessibilité des enfants en situation de handicap et en situation de pauvreté dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (A.E.J.E).  
Les parents ont la possibilité de s'opposer à cette transmission.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide les modifications du règlement intérieur du Multi Accueil communautaire « Brin d'Eveil » telles qu'elles sont présentées.**

**N° 15- HABITAT – Administration générale – Projet construction 11 logements adaptés pour seniors sur la commune de Le Donjon – Reprise du projet par la SA d'HLM AUVERGNE HABITAT – CLERMONT FERRAND – Répartition maîtrise ouvrage travaux bâtiment et voirie**

Le Président rappelle la proposition de reprise du projet de construction de 11 logements sociaux également adaptés pour seniors sur la commune de LE DONJON par la S.A HLM AUVERGNE HABITAT et la position de la Communauté de communes pour prendre en charge directement la réalisation des travaux de VRD pour un montant maximum de 350 000 € TTC dont les crédits figurent au budget 2019 en section d'investissement et solliciter les éventuelles subventions auprès du Département de l'Allier.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **mettre à disposition de la S.A HLM AUVERGNE HABITAT le terrain communautaire cadastré et transférer le permis de construire**
- **d'accepter le principe d'accorder la garantie de la Communauté de communes d'associer les deux parties, la SA D'HLM et la Communauté de communes pour s'engager dans la procédure du regroupement de commandes**
- **d'accepter le principe et plus particulièrement de la passation des marchés de maîtrise d'œuvre (dernière phase) et de travaux dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage de l'opération partagée comme suit :**
  - o **la construction du bâti (11 logements sociaux) par la S.A HLM AUVERGNE HABITAT sis 16, boulevard Charles de Gaulle - BP 70 296 - 63008 CLERMONT FERRAND CEDEX 1.**
  - o **la réalisation de la voirie et des réseaux, d'aménagements extérieurs et espaces verts par la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,**
- **d'approuver le groupement de commandes à constituer entre les deux partenaires,**

**N° 16– ENVIRONNEMENT – Patrimoine naturel – Accord principe sur élaboration diagnostic préalable du territoire pour envisager perspectives contrat de territoire par le CEN Allier**

Le Président informe l'assemblée d'une proposition du CEN Allier pour réaliser un diagnostic préalable du territoire permettant de définir l'opportunité de l'engagement d'un éventuel contrat territorial sur le bassin versant de la Besbre et/ou d'un contrat vert et bleu sur l'ensemble du territoire communautaire

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve l'accord de principe pour confier l'élaboration d'un diagnostic préalable au CEN Allier afin d'envisager la consultation des territoires voisins et éventuellement étudier les opportunités de s'engager dans un dispositif de contrat vert et bleu visant à intégrer la préservation du patrimoine écologique et paysager dans le développement du territoire.

**N° 17 – FINANCES – Budget 2019 – Fonds de concours - Attribution aux communes membres**

Monsieur le Président rappelle la démarche de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire portant sur le soutien financier communautaire aux projets d'investissement de ses communes membres

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide d'approuver l'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'EPCI dont les projets d'investissement figurent au tableau ci-dessous,

Dossiers présentés le 09 septembre 2019

COMMUNES	Dossier / Exercices	PROJET	Montant enveloppe FDC 2018-2020	Montant FDC octoyé	Montant FDC Sollicité	Montant FDC restant du
AVRILLY	02 - 2019/2020	Voirie 2019, Matériel et travaux de batiment	14 031	4 677	9 353	1,00
LIERNOLLES	02 - 2019	Voirie 2019	14 883	4 961	4 961	4 961,00
MERCY	01 - 2018/2019/2020	Voirie 2019	14 535	-	14 535	-
ST DIDIER EN DONJON	02 - 2019	Toiture préau école et Clôture aire de jeux	14 592	4 864	4 864	4 864,00
SORBIER	01 - 2018/2019/45,3% 20120	Investissement 2019	14 445	-	11 812	2 633,00
THIONNE	01 - 2018 (52,24%)	Acquisition Micro tracteur	14 595	-	2 542	9 304,50
THIONNE	02 - 2018 (47,76%) / 2019 (8,75%)	Mobilier salle des fêtes		2 749		
<b>TOTAL</b>			<b>87 081</b>	<b>14 502</b>	<b>50 816</b>	<b>21 763,50</b>

**N° 18 – FINANCES – Budget 2019 – D.M N° 4**

Les ajustements en dépenses et en recettes nécessaires pour le budget principal sont exposés ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Cpt	Libellé	Fonction	Chap	Op	Montant
<b>Dépenses réelles</b>					
20422	Sub Dispositif Habiter Mieux	523	204	20716	8 000
2188	Acquis mat informatique (nouv recrut)	20	21	20738	5 000
2188	Achat outillage Sces Techniques	020	21	100017	500
21311	Comp. Crédits Acquis immeuble MSAP	524	21	20731	32 000
2188	Equipement jeux Pôle Multi Accueil	64	21	99618	2 950
2184	Acquis sechoir linge Pôle Multi Accueil	64	21	99618	100
2315	Trav instal interphone vidéo RAM Pôle	522	23	99618	1 900
2313	Trav instal sanitaires enfants Crèche	64	23	99618	3 000
2313	Trav instal plan de travail et rangt Crèche	64	23	99618	1 600
2313	Comp. Crédits frais M.O et réseaux Logts Le Donjon		23	134064	10 500
2313	Trav logt Dompierre	71	23	100020	1
<b>Total</b>					<b>65 551</b>
20	Dépenses imprévues	20			- 65 551
<b>Total</b>					<b>-</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Compte	Libellé	Fonction	Chap	Montant
<b>Dépenses réelles</b>				
65574	Subvention Association Val Libre Association »Val Libre Culture & Patrimoine » - La tuilerie LENAX pour projet restauration site de la Tuilerie de LENAX	95	65	2 000
022	Dépenses imprévues	020	022	59 552
<b>Total</b>				<b>61 552</b>

Compte	Libellé	Fonction	CHAP	Montant
<b>Recettes réelles</b>				
73223	FPIC	020	73	- 9 751
748313	Dotation de comp de la réforme de la taxe prof (DCRTP)	020	74	71 303
<b>Total</b>				<b>61 552</b>

**N° 19 –FINANCES – Tourisme – Culture – patrimoine -Etude stratégique de développement touristique, patrimonial et culturel en cohérence avec le Projet de Territoire et ses axes stratégiques – Financement GAL (Pays Vichy Auvergne et Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne)**

Le Président rappelle que le conseil communautaire, lors de sa séance du 10 décembre 2018, a approuvé la réalisation d'une étude stratégique de développement touristique, patrimonial et culturel. Il explique que la phase de mise en concurrence a permis de sélectionner un prestataire après l'audition de trois cabinets d'études. Le coût de l'étude s'élève à 38 700 € HT.

Il convient ainsi de solliciter des demandes de financement (programme Leader) auprès des GAL Pays de Vichy Auvergne et Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne

Dépenses		Recettes		
Poste	Montant HT	Poste	Taux	Montant
Etude stratégique territoriale de développement touristique, patrimonial et culturel	38 700 €	Leader Pays Vichy Auvergne	44%	17 028 €
		Leader Pays Moulins Auvergne	36%	13 932 €
		<i>Montant total subvention</i>	<b>80 %</b>	<b>30 960 €</b>
		Autofinancement	20%	7 740 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>46 440 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>100%</b>	<b>38 700 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus et autorise le Président à solliciter les subventions auprès des GAL Pays de Vichy Auvergne et Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne

Fait à Varennes-sur-Allier, le 26 septembre 2019

P.E.C  
Le Président,

